



Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador

250, Place Chef Michel Laveau, bureau 201
Wendake (Québec) GOA 4V0
Tél. : 418-842-5020 • Téléc. : 418-842-2660
www.apnql-afnql.com

Assembly of First Nations Quebec-Labrador

250, Place Chef Michel Laveau, Suite 201
Wendake, Quebec GOA 4V0
Tel.: 418-842-5020 • Fax: 418-842-2660
www.apnql-afnql.com

COMMUNIQUÉ DE PRESSE POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse : L'APNQL s'assurera que les droits des enfants et des communautés soient reconnus et respectés

Wendake, 12 septembre 2019 – « Nous avons l'obligation d'assurer la protection de nos enfants et nous comptons exercer cette responsabilité de la façon et au moment où nous le jugerons approprié. Nos enfants ne doivent plus être à la merci d'un système qui nie leur réalité », a déclaré Ghislain Picard, chef de l'Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador (APNQL), suivant l'annonce de l'amorce des travaux de la Commission Laurent.

Depuis plusieurs années, les Premières Nations sensibilisent le gouvernement du Québec pour qu'il s'assure que la *Loi sur la protection de la jeunesse* reconnaisse le contexte particulier de nos Nations et permette une plus grande participation de nos familles et de nos autorités dans la gestion des cas qui lui sont soumis.

C'est dans cet esprit que l'APNQL a collaboré avec les gouvernements, incluant ceux qui ont précédé celui de François Legault, afin d'apporter les changements législatifs nécessaires afin que la loi reflète la réalité de nos populations. En vertu de ces collaborations et de l'adoption sous le gouvernement Couillard de la *Loi modifiant le Code civil et d'autres dispositions législatives en matière d'adoption et de communication de renseignements*, nos familles ont maintenant la capacité de représenter leurs intérêts et ceux de leurs enfants devant le tribunal. Il faut en faire plus.

« Encore une fois, nous nous retrouvons devant une situation trop familière: regarder de l'extérieur ce qui se dit à l'intérieur à propos de nos nations. Quoiqu'il en soit, nous serons d'une extrême vigilance et prêts à réagir à tout geste ou parole qui pourrait compromettre les intérêts de nos enfants. Nous avons aussi cette responsabilité au nom de nos gouvernements », poursuit Ghislain Picard, qui soumettra cette question aux chefs de l'APNQL.

L'adoption de la *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis* par le parlement canadien, en juin dernier, change radicalement la perspective

actuelle. Cette Loi reconnaît le droit à l'autodétermination des Premières Nations et leur permet d'exercer ce qu'elles considèrent être leur compétence en matière de protection de la jeunesse.

« L'APNQL souhaite évidemment la collaboration du Québec dans la mise en œuvre de la loi fédérale qui entrera en vigueur le 1er janvier 2020, mais elle entend faire tout ce qu'elle pourra pour permettre à nos communautés de protéger nos enfants. Le système a trop longtemps abusé d'eux », a conclu Ghislain Picard.

À propos de l'APNQL

L'Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador est l'organisme politique qui regroupe 43 chefs des Premières Nations au Québec et au Labrador. Suivez l'APNQL sur Twitter @APNQL.

– 30 –

Renseignements :

Alain Garon, agaron@apnql.com

Conseiller aux communications

Cell. : 418-254-4620